

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE**  
**NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE**  
**PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE**  
208 Rue Fernand Audeguil  
33000 BORDEAUX  
**Balf** : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr  
**Téléphone secrétariat** : 05 56 00 13 55

Bordeaux, le 8 Novembre 2018

**POUR NOUS JOINDRE :**

**Affaire suivie par** : Françoise RASOLONJATOVO  
**Téléphone** : 05.56.00.13.68  
**Responsable du service** : Laurent KOHLER  
**Téléphone** : 05.56.00.13.63  
**Adjoint du service** : Bruno BENEDETTO  
**Téléphone** : 05.56.00.13.60

**Nos réf** : 2018-33069V3495

**Vos réf** : Af suivie par Cecile Fenouillat

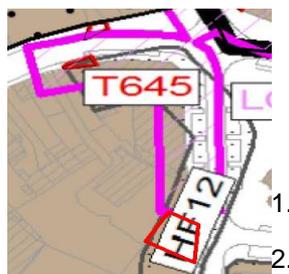
Monsieur Le Maire  
Place de la Mairie  
33 310 Le Bouscat

Monsieur le Maire,

Par courrier parvenu à mon service, vous me faites part du projet de cession des parcelles sises 19 rue Formigé, au Bouscat, sous références cadastrales AB 797p, AB 799p, AB 827p et AB 833 p, à usage d'aire de stationnement à Bordeaux Metropole.



Il a été procédé à une analyse du plan d'urbanisme actuel régissant ces parcelles. Il en ressort qu'il s'agit de parcelles non constructibles, grevées, au surplus de servitude T 645 selon le visuel restitué sus-visé.



La cession à titre gratuit paraît devoir être acceptée dans le cadre d'un transfert de charge, dès lors que ces parcelles, sans intérêt fonctionnel pour la mairie du Bouscat, vont engendrer des frais d'entretien assortis des conséquences juridiques y afférents pour Bordeaux Metropole.

A ce titre, les précisions apportées par votre service confortent cette position dès lors que par mail du 08/11/2018, il est spécifié que les parcelles resteront à usage de parking public et que, par ailleurs, aucun projet de construction n'est prévu sur ce foncier grevé de servitude.

Ce d'autant qu'il s'agit d'une parcelle sans valeur marchande intrinsèque, sans droit à construire.

En ce sens :

- Cession gratuite de la parcelle CL 405 , sise rue des Trembles pour une superficie de 3853 m2 par l'Association Syndicale du Domaine de Magonty à Bordeaux Metropole.
  
- Cession gratuite de différentes parcelles longeant le bois de la source du Peugue par différents propriétaires à la Mairie de Pessac (signature en cours).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde  
par délégation,



Françoise RASOLONJATOVO  
Inspecteur des Finances publiques